



## Changement de non de ma fille

-----  
Par Visiteur

J'ai reconnu ma fille à l'age de 9 ans elle en a 10 à present, je me marie avec sa mere cette année je voudrai quelle porte mon non de famille.

quel sont les demarches et à quel service faut-il que je m'adresse.

merci

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Etant donné que votre fille est née avant le 1er janvier 2005, et que la seconde reconnaissance a été établie après la déclaration de naissance (autrement dit vous avez reconnu votre fille après sa naissance), vous pouvez avec la mère demander à l'occasion de votre mariage à l'officier d'état civil une déclaration de changement de nom. Dans ce cas vous pouvez demander soit que votre nom soit substituer à celui de la mère soit que les deux soient accolés.

Je reste à votre entière disposition.

Cordialement